



Charte VELOBUS Bouchemaine – École du Petit Vivier



Un collectif de parents, d'élus et d'adhérents de Bouchemaine à Vélo, antenne de Place Au Vélo, a mis en place des lignes de Vélobus pour rejoindre l'école une fois par semaine. Avantages : Économie, écologie, autonomie, santé, sport, concentration, sécurité, temps libre pour les parents. Afin de fixer les droits et devoirs de chacun, nous vous demandons de prendre connaissance et de respecter les quelques conditions suivantes exposées dans cette charte

À tour de rôle, des parents-bénévoles ou toutes autres personnes volontaires accompagnent à vélo un groupe d'enfants jusqu'à l'établissement scolaire du Petit Vivier. Le convoi suit un itinéraire précis avec des points d'arrêts déterminés au plus près du domicile des enfants, respectant des horaires de passage bien définis. La pérennité des Vélobus ne pourra être assurée seulement si suffisamment d'accompagnateurs et d'utilisateurs sont référencés. Le collectif de parents, d'élus et d'adhérents de Bouchemaine à Vélo déclinent toute responsabilité en cas d'annulation des départs.

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet du Vélobus de Bouchemaine

<https://www.bouchemaineavelo.fr/>



Liens et QR codes vers les lignes et les WhatsApp

Lignes (Arrêts et horaires)	https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1iVSXYzl6n-8OCvH2e-tRneLYpUKW_2I&usp=sharing	
WhatsApp Ligne 1 – Val de Maine	https://chat.whatsapp.com/IMKGGtC5EKzLOYA_FGI2dgJ	
WhatsApp Ligne 2 – La Croisette	https://chat.whatsapp.com/lttjISUTfBTGzyiNTLb_9M3	

1. Enfants utilisateurs

Les parents s'engagent à fournir un vélo à leurs enfants en bon état de fonctionnement avec tous les équipements réglementaires obligatoires, à savoir :

- Un casque conforme à la réglementation attaché sur la tête de l'enfant dans les règles avant le départ ;
- Le gilet rétro-réfléchissant ;
- Deux freins (avant et arrière) en état de fonctionnement ;
- De catadioptres (rouge à l'arrière, blanc à l'avant et orange sur les côtés et les pédales) ;
- De des feux de position (blanc à l'avant et rouge à l'arrière) ;
- D'un avertisseur sonore.

Les enfants doivent respecter les consignes de sécurité données par les accompagnateurs.

Les enfants portent leurs propres sacs et/ou cartables (ou éventuellement le parent accompagnateur).

Pour les Vélobus, il est attendu que les enfants soient à l'aise avec leur vélo, ils doivent avoir un bon équilibre et bien maîtriser leur vitesse et le freinage. Les enfants doivent avoir une condition physique permettant de faire tout le trajet sans discontinuer à vélo.

Seuls les enfants en classes élémentaires (du CP au CM2) peuvent prendre part à un Vélobus organisé jusqu'à l'école du Petit Vivier. Les enfants en école maternelle doivent être accompagnés d'un parent.

2. Horaires

Les horaires de passage pour chacune des lignes (matin et soir) sont indiqués sur la cartographie (lien) en cliquant sur le nom de l'arrêt souhaité. Pour les trajets du soir, les départs s'effectuent vers 16h40 afin d'attendre que le flux des départs en voiture soit passé.

Les parents et leurs enfants ainsi que les accompagnateurs s'engagent à respecter les horaires exacts à l'arrêt de passage de la ligne empruntée pour garantir la ponctualité à l'école. Aucun retard ne sera accepté. Il est conseillé d'arriver 2 minutes avant le passage du ramassage. En cas de retard, le convoi part sans les enfants retardataires. Toute responsabilité des accompagnateurs est alors déclinée. Charge aux parents d'autoriser ou non leurs enfants à effectuer le trajet en autonomie.

Les parents doivent prévenir les accompagnateurs de l'absence de leurs enfants dans les meilleurs délais, via le WhatsApp de la ligne concernée.

3. Mauvaises conditions climatiques

Le Vélobus peut fonctionner par presque tous les temps à condition d'être correctement équipé, mais une annulation est toujours possible en cas d'événement météorologique exceptionnel. Dans le cas d'une annulation, les parents sont avertis au plus tard 15 minutes avant l'heure du départ le matin par WhatsApp.

4. Inscriptions

Les inscriptions des enfants sont clôturées la veille à 21h00 sur la discussion WhatsApp de la ligne concernée. Le référent de la ligne enverra un sondage simple du type « Votre enfant utilisera-t-il le Vélobus de vendredi ? ».

L'autorisation de sortie des élèves utilisant le Vélobus devra faire l'objet d'une déclaration sur le portail des familles. Les parents devront enregistrer l'accompagnateur référent.

5. Assurance

a- Pour les enfants

L'assurance scolaire permet de couvrir les dommages subis par l'enfant de l'assuré, ainsi que les dommages que l'enfant provoque. L'assurance responsabilité-civile des parents s'applique pour les dommages commis par leurs enfants en cas d'incident ou accident grave sur le trajet.

Il convient de vérifier les contrats d'assurances individuelles (scolaire et responsabilité civile).

b- Pour les accompagnateurs

Pour couvrir tous les risques liés à l'accompagnement du Vélobus, les accompagnateurs doivent adhérer à l'association place aux vélos suivant les modalités précisées sur la page internet https://placeauveloangers.fr/adhesions_dons/ avec la possibilité d'effectuer les démarches en ligne.

L'adhésion est obligatoire. Celle-ci permet par ailleurs de valoriser le travail effectué par les bénévoles, et contribue aux plaidoyers, actions et services effectués par les fédérations de vélo au niveau français et européen.

6. Accompagnateurs

Les accompagnateurs peuvent être un parent ou toute autre personne qui souhaite partager son temps pour une activité citoyenne. Le prérequis est le suivi d'une formation organisée par le collectif afin de mieux appréhender certaines situations et permettre le bon accompagnement du Vélobus.

Les accompagnateurs s'engagent à assurer le suivi du groupe d'enfants sur les jours et créneaux horaires pour lesquels ils sont positionnés et être à l'heure exacte aux arrêts des lignes.

Un minimum de 1 adulte pour 4 enfants est prévu pour que le Vélobus puisse fonctionner. Néanmoins, il est recommandé que l'encadrement soit effectué au minimum par 4 personnes dont un chef de file qui guide le peloton à l'avant et un « serre-file » qui ferme le peloton à l'arrière. Il n'y a pas de maximum.

Les accompagnateurs sont cruciaux pour la bonne organisation de l'événement, et chacun des trajets ne pourra se faire que si ce minimum d'accompagnateur est atteint, le matin comme le soir. L'engagement en tant qu'accompagnateur est très important, et toute annulation doit être signalée au plus tôt.

7. L'accompagnateur référent sur sa ligne

Un accompagnateur référent est désigné pour chaque trajet. Il doit assurer la liaison avec les parents et les différents accompagnateurs de sa ligne à l'aide du groupe WhatsApp de la ligne concernée. Il remonte les anomalies, les mauvais comportements ainsi que les améliorations à réaliser sur le parcours. Celui-ci devra obligatoirement être un parent de l'école.

En cas de mauvaises conditions climatiques, il peut prendre la décision d'annuler ou de maintenir sa ligne et il en informe ses collègues accompagnateurs.

Nom Prénom :

Signature

Signé le :

Ligne 1 : Val de Maine <> Ecole du Petit Vivier



Ligne 2 : La Croisette <> Ecole du Petit Vivier

